

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**délibération :
DE_2026_5_6**

Nombre de conseillers en
exercice : 15

Présents : 9

Votants : 15

**Objet : Délibération pour
l'achat des parcelles F 129,
F 130, F 186, F 188 et F 189**

L'an deux mille vingt six, le vendredi 05 juin à 16 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil municipal, Bibliothèque de Venasque 8 impasse du Couchant à VENASQUE, sous la présidence de Madame PLANCHER Dominique, Le Maire.

Date de convocation du : 22 Mai 2026

Présents : Madame PLANCHER Dominique, Madame BRES Sylvie, Monsieur RUEL Bruno, Monsieur CARON de FROMENTEL Bruno, Madame PLANCHOT Catherine, Madame BRUYERE Cécile, Monsieur DUMONT Guillaume, Madame BARBASTE Elodie, Monsieur MONTELEONE François

Pouvoirs :

Monsieur de CABISSOLE Thierry a donné pouvoir à Monsieur CARON de FROMENTEL Bruno

Madame LEROY Cécile a donné pouvoir à Madame BRES Sylvie

Monsieur PASDELOU Philippe a donné pouvoir à Madame PLANCHER Dominique

Madame RICARD Catherine a donné pouvoir à Madame BRUYERE Cécile

Monsieur PREVOST Charles a donné pouvoir à Monsieur MONTELEONE François

Madame PASCAL Jeanne-Marie a donné pouvoir à Monsieur RUEL Bruno

Absent(s) : Monsieur de CABISSOLE Thierry, Madame LEROY Cécile, Monsieur PASDELOU Philippe, Madame RICARD Catherine, Monsieur PREVOST Charles, Madame PASCAL Jeanne-Marie

Secrétaire de Séance : Madame Sylvie BRES

Rapporteur : Bruno Ruel

Je vous informe que les parcelles de terrain F 129 et F 130 sises à Venasque (Vaucluse), impasse des Espuy et les parcelles de terrain F186, F188 et F189, sises chemin de Peyan à Venasque (Vaucluse) sont à vendre.

Les terrains sis impasse des Espuy sont situés en bout d'impasse. Dans le cadre de la défense incendie, il pourrait y être aménagée une placette de retournement pour les pompiers.

Les parcelles sises F186, F188 et F189 sont en contre-bas du chemin de Peyan. Dans le cadre d'une sécurisation de la route de Peyan, des enrochements pourraient être prévus en cas de besoin.

Les parcelles ont les surfaces suivantes : F129 : 1240 m², F130 : 1770 m², F186 : 85 m², F188 : 190 m² et F189 : 40 m² soit un total de : 3 325 m².

Il a été demandé un avis des Domaines sur la valeur vénale des parcelles F129 et F 130 qui ont une contenance totale de 3010 m². Il en ressort un prix de 4365.00 € soit 1.45 € le m².

Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier,

Vu l'inscription au budget primitif de la commune de Venasque du montant nécessaire à l'acquisition,

Vu l'estimation du bien réalisée par le service des Domaines,

Après avoir entendu l'exposé ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

D'ACQUERIR à l'amiable les parcelles de terrain F 129 et F 130 sises à Venasque (Vaucluse), impasse des Espuy et les parcelles de terrain F186, F188 et F189, sises chemin de Peyan à Venasque (Vaucluse).

DE FIXER le prix comme suit :

F 129 et F 130 : 3010 m² au prix de 4 365.00 €

F 186 : 85 m² au prix de 123.25 €

F 188 : 190 m² au prix de 275.50 €

F 189 : 40 m² au prix de 58 €

[illegible]

Soit un total de : 4 821.75 €

D'AUTORISER Madame la Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de ces terrains pour un prix maximum de 4 821.75 €.

DE NOMMER Maître Charton Sylvia, notaire, sise à Mazan (Vaucluse), La venue de Carpentras, pour représenter les intérêts de la commune lors de cet achat et de rédiger les actes et tout document nécessaire dans cette transaction.

Dit que la présente délibération sera affichée au lieu habituel d'affichage des délibérations du Conseil Municipal.
Dit que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement de la mesure de publicité précitée.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont
signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme

La Maire,

Dominique PLANCHER

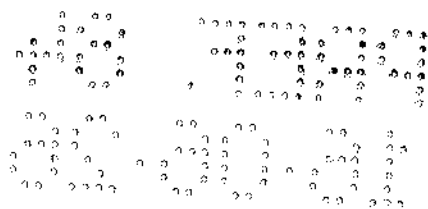
La secrétaire,

Sylvie BRES

En application des articles R.421-1 et suivants du Code de la Justice Administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères -CS 88010 - 30 941 Nîmes CEDEX 09 - Tél.: 04 66 27 37 00 - Fax: 04 66 36 27 86 - greffe.ta-nimes@juradm.fr) dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication par voie d'affichage et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr
Emis le 05/06/2026, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le

LA MAIRE

Dominique PLANCHER



.....



.....